CONVENTIONS DE STAGES 2014 – CONSIGNES ET MODE D'EMPLOI

La convention de stage (*) sera établie en TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

Ces trois exemplaires complétés et signés sont à remettre au secrétariat administratif de la Spécialité (Tour 23/33, porte 210), AVANT LE DÉBUT DU STAGE, accompagnés des pièces complémentaires suivantes :

- la photocopie de la carte d'étudiant
- l'attestation d'assurance en responsabilité civile, précisant que l'étudiant est couvert dans le cadre de son stage pour les dommages corporels et matériels. La période de validité doit correspondre aux dates du stage **
- deux enveloppes timbrées (l'une avec les coordonnées de l'étudiant, l'autre de l'organisme d'accueil)
- la fiche de stage M2, dûment complétée et signée par le responsable du parcours ou à défaut de la spécialité.

** : uniquement pour les stages se déroulant dans des laboratoires extérieurs à l'UPMC.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ AU STAGIAIRE !

(*) La convention diffère selon que le stage a lieu dans un laboratoire de l'UPMC ou extérieur à l'UPMC. ***En cas de doute, merci de privilégier la convention EXTÉRIEUR !***

Un peu d'aide ??

•• CONVENTION LABORATOIRE EXTÉRIEUR À L'UPMC (convention_horsUPMC)

AU RECTO :
Diplôme préparé (selon) : Master R "ICFP" ou R "AAIS" ou Pro "AAIS" (parcours OSAE) ou Pro "IN"
N'oubliez pas le n° de dossier

Rubrique Université : merci de cocher la case "professeur" concernant M. CÔTE !
Dates précises du stage : merci d'indiquer également la DURÉE (en mois)
Détail des activités confiées au stagiaire = sujet du stage
Évaluation et validation : cocher OUI

AU VERSO :
Compléter ET (ci-après dénommé "organisme d'accueil")
ET (ci-après dénommé(e) "étudiant")

Article 1 : ……… L'étudiant sera accueilli du ….. au ….. afin d'effectuer du stage portant sur ……………
Article 2 : L'étudiant est placé sous la responsabilité de M. CÔTE pour l'UPMC et de M / Mme ….. pour l'organisme d'accueil
Article 3 : fin du premier paragraphe : indiquer le montant de la rémunération, à défaut, indiquer clairement "zéro euro".

AU BAS DE LA CONVENTION : signature de l'étudiant ; **cachet ET signature** du laboratoire d'accueil

LA CONVENTION EST SIGNÉE EN DERNIER par le Directeur du Département (M. CÔTE), et lui seulement.

Vous n'êtes pas concerné(e) par le paragraphe ci-dessous !

•• CONVENTION LABORATOIRES DE L'UPMC (convention_UPMC-UPMC)

AU RECTO :
Diplôme préparé : voir ci-dessus
Suivi pédagogique, évaluation et validation : cocher OUI

AU VERSO :
Article 1 : ….. L'étudiant sera accueilli du …. au … afin d'effectuer un stage portant sur ….
Article 2 : l'étudiant est placé sous la responsabilité de M. CÔTE pour le département et M / Mme …. pour le laboratoire
Article 3.1 : indiquer le montant de la rémunération, à défaut, indiquer zéro euro.

AU BAS DE LA CONVENTION : signature de l'étudiant ; **cachet ET signature** du laboratoire d'accueil

LA CONVENTION EST SIGNÉE EN DERNIER par le Directeur du Département (M. CÔTE), et lui seulement.